# REGLEMENT

**Art.1** : L'épreuve se déroule selon les règles de la FFA et de la commission des courses hors stade.
**Art.2** : L'épreuve est ouverte à tous: les concurrent(e)s devront obligatoirement fournir une licence sportive ou un certificat médical de moins d'un an indiquant clairement la non contre-indication à la pratique de la marche athlétique en compétition
**Art.3** : En cas de contestation au présent règlement, le Juge-arbitre tranchera.
**Art.4** : Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de non respect du présent règlement.
**Art.5** : Le départ de l'épreuve des « 8 heures » est donné à 8 heures du matin; l'appel est fixé à 7 heures 45; les concurrent(e)s seront arrêté(e)s au passage de la ligne après 7 h 45 de compétition. L'épreuve est réservée aux espoirs, senior(e)s et vétéran(e)s.
**Art.6** : **Les droits d'inscription des 8 H** sont fixés comme suit: 11 € (licencié(e)s) ou 13 € (non licencié(e)s)
**ENGAGEMENT SUR PLACE + 3€**
**L'inscription aux "8 heures" est vivement souhaitée pour le 06/10:** traitement du système informatique.
**Art.7** : Pour celles et ceux qui ne désirent pas faire les 8 heures, 3 épreuves dans la journée selon votre année de naissance.
L'inscription de ces catégories est liée à la présentation d'une licence sportive ou d'un certificat médical de non contre indication à la pratique de la marche athlétique en compétition de moins d'un an et d'une autorisation parentale pour les mineurs.
Epreuve 20.300 Kms réservées aux Junior (es) (93-94) Espoirs (90-92) Senior(es) Vétéran(es)
5 € (licencié(e)s) ou 7 € (non licencié(e)s) pour les senior(e)s et vétéran(e)s
Epreuve 5.800 Kms réservée aux Cadet (tes) (95-96) Minimes (97-98)
Epreuve 2.100 Kms réservée aux Benjamin (es) (99-00) Poussin (es) (01-02)
Gratuité pour les catégories plus jeunes**.**
**Art.8** : Il ne sera remboursé aucun frais de déplacement. En cas d'absence non justifiée, les inscriptions ne seront pas remboursées.
**Art.9** : Une pénalité sera imposée au point de contrôle à tout(e) concurrent(e) ayant eu des avertissements: 5 minutes d'arrêt au 1° avertissement, 10 minutes au 2° et ainsi de suite.
**Art.10** : Le plan joint indique les différents points de la course: **respectez les panneaux de réservation.** (Contrôle, soins, ravitaillements, ..)
**Art. 11** : Cette épreuve est organisée par "Les Amis de la Marche d'Etampes sur Marne" avec l'aide de "l'A.C. Château-Thierry".

## REGLEMENT SPECIFIQUE AUX 8 HEURES PAR EQUIPE

**Art 1** : le règlement général des « 8 heures » s'applique à l'épreuve par équipe
**Art 2** : l'équipe de **DEUX** ou **TROIS** peut-être mixte sans distinction de nationalité et de club - **condition exigée** : elle doit comporter au moins un ou une senior(e) ou vétéran(e)
**Art 3** : toute équipe doit être formée avant le départ ; elle est une et indivisible.
**Art 4** : le changement de dossard doit se faire obligatoirement après la ligne d'arrivée et avant la sente
**Art 5** : l'inscription doit parvenir **obligatoirement** avant la date fixée dans le règlement général

**Aucune inscription d'équipe ne se fera sur place.**
**Art 6** : le droit d'inscription par équipe est fixé à 16 € ou 18 € si elle comporte un(e) non licencié(e)s
**Art 7** : le classement sera commun à toutes les équipes sans distinction du nombre les composant
**Art 8** : tout point non prévu par les règlements sera traité par le responsable de l'organisation

PLAN DU CIRCUIT

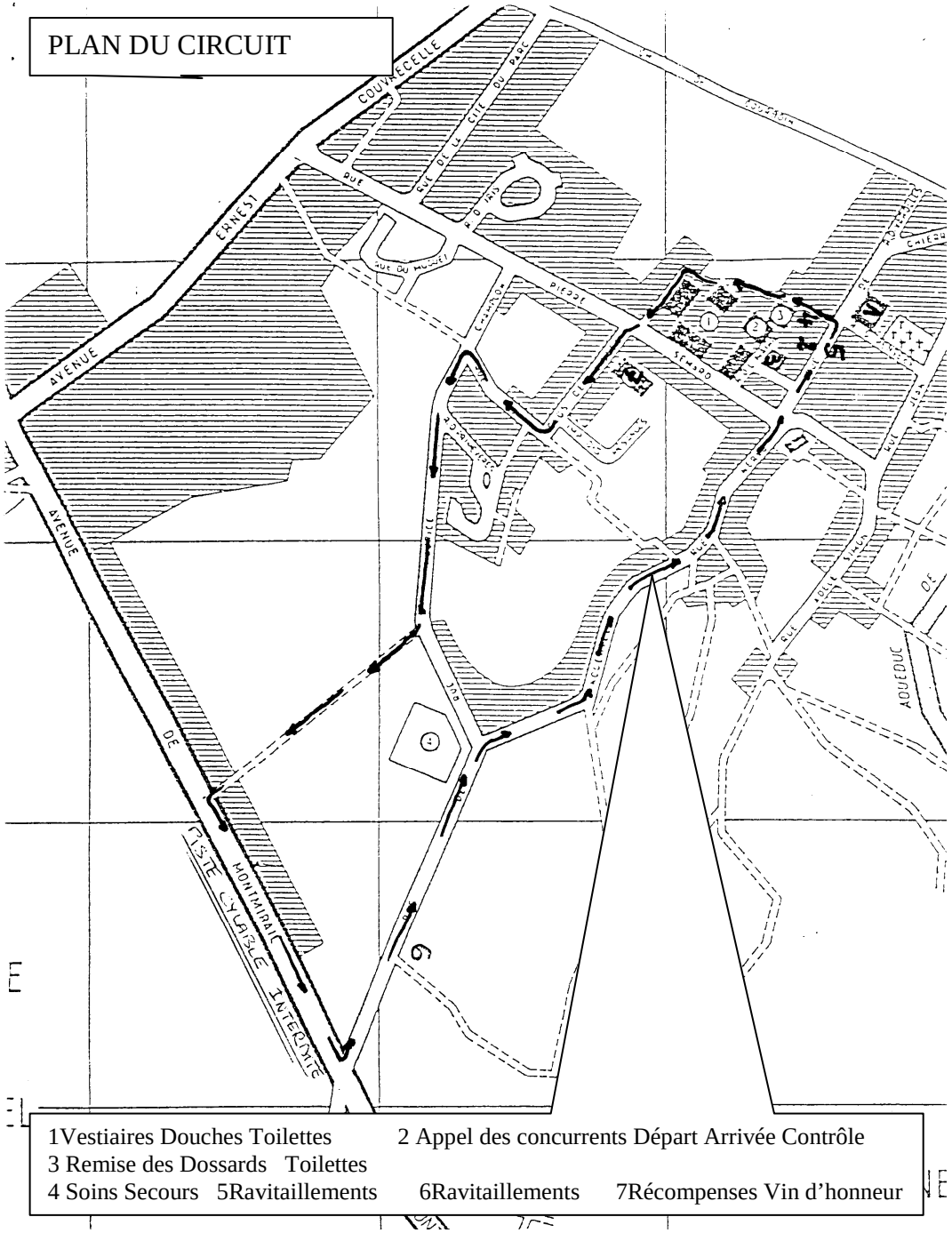


1Vestiaires Douches Toilettes 2 Appel des concurrents Départ Arrivée Contrôle
3 Remise des Dossards Toilettes
4 Soins Secours 5Ravitaillements 6Ravitaillements 7Récompenses Vin d'honneur